



## **Pour l'âge de la retraite à 60 ans dans la construction ! Le PS Suisse soutient les revendications des ouvriers du bâtiment et de leurs associations**

Aujourd'hui, alors que se tient à Lausanne l'Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse, les ouvriers du bâtiment manifestent à Zurich pour leur Convention nationale (CCT nationale) et pour l'âge de la retraite à 60 ans dans le secteur de la construction.

La fin de 2018 sera marquée par l'expiration de la Convention nationale du secteur principal de la construction. Celle-ci régit les conditions de travail de plus de 80 000 ouvriers du bâtiment en Suisse. Sans convention collective de travail, il existe un risque de concurrence déloyale et de dumping salarial. Et la perte de l'âge de la retraite à 60 ans dans la construction menace de devenir réalité. On a ici affaire à un acquis important des partenaires sociaux : de nombreux travailleurs de la construction ont des problèmes de santé après des décennies de dur labeur. Leur espérance de vie est plus courte que celle des autres travailleurs/euses. La retraite anticipée est donc d'autant plus importante. Depuis 2003, celle-ci est assurée par la Fondation FAR (retraite flexible). La Fondation FAR verse une rente transitoire entre 60 et 65 ans. Elle est financée par les cotisations des employeurs et des employés.

Maintenant que les *baby-boomers* sont sur le point de prendre leur retraite, des mesures d'assainissement seront nécessaires pendant plusieurs années. Les syndicats Unia et Syna veulent négocier des solutions avec la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Les cotisations – tant des employeurs que des employés – devraient être augmentées temporairement et les prestations ajustées. La Société suisse des entrepreneurs nous met cependant aujourd'hui en garde contre un relèvement de l'âge de la retraite des ouvriers du bâtiment ou contre des réductions drastiques des rentes. En outre, les entrepreneurs actifs dans la construction s'attaquent à d'autres acquis de la CCT, comme la protection contre les licenciements, les salaires et la réglementation du temps de travail.

Le PS Suisse soutient les revendications des ouvriers du bâtiment et de leurs associations. Les travailleurs de la construction ont besoin d'une bonne Convention nationale, de conditions de travail équitables, de salaires décent et de l'âge de la retraite à 60 ans. Ils les ont bien mérités !